



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Magali BORRE
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS AT-L 12

**Monsieur le Maire de la Commune de
LORRY-MARDIGNY**
28, Rue de Metz
57420 LORRY-MARDIGNY

**Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet d'eaux
pluviales dans le cadre du lotissement « Le
Colombier » sur la commune de LORRY-MARDIGNY.**

Metz, le 02 Juillet 2014

**Récépissé de déclaration,
Fiche descriptive.**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier de Porté à Connaissance, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet d'eaux pluviales dans le cadre du lotissement "Le Colombier" sur la commune de LORRY-MARDIGNY.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :


- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n°57-2014-00081** en date du 2 Juillet 2014.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER